

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB: MOTOCUB ANGÉRIEN

E-MAIL: mca17416@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06 81 16 11 65

ORGANISATEUR TECHNIQUE: TACHET Jean-Christophe

N° D'ÉPREUVE FFM: 120

DATE: 31 MAI ET 1ER JUIN 2025

LIEU: 17400 MAZERAY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DAVID Patrick	Licence : 007926
Délégué FFM (Président du Jury)	LHERMET Daniel	Licence : 015722
Membre du Jury	BOZEC Thierry	Licence : 028698
Membre du Jury	DUBOIS Didier	Licence :
Commissaire technique responsable	DUPUIS Franck	Licence : 117216
Responsable du chronométrage	LAMBALLE Eric	Licence : 181566

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	CRITÈRES	PLAQUES	NUMÉROS
ÉLITE : E1 E2 E3	/	Pilotes des classes E1, E2, E3, selon les critères de l'article 5.1 du règlement du CFE	E1 / E2 / E3 1 1 1	1 à 99
JUNIORS : E1 E2 E3	16 à 23 ans* *au 01/01	Pilotes des classes E1, E2, E3, selon les critères de l'article 5.2 du règlement du CFE	1	1 à 39 40 à 59 60 à 99
NATIONALE : E1 E2 E3	/	Pilotes des classes E1, E2, E3, selon les critères de l'article 5.3 du règlement du CFE	1	101 à 299 301 à 499 501 à 699
Espoirs	- de 21 ans* *au 01/01	125cc 2T	1	1 à 99
Féminines	/	Open : issues des classes E1, E2, E3	1	1 à 25
Vétérans : Bronze Argent Or	De 37 à 43 ans De 44 à 50 ans + de 51 ans	/	1	700 à 799 800 à 899 900 à 980
Expérimentale	/	Motos électriques	1	981 à 999



Championnat Team

Challenge Team National

Constructeurs

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son permis de conduire ou BSR ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- le procès-verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé).

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **LESAGE Alexandre**

Nombre de médecin(s) **3**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Hôpital le plus proche **Saint-Jean d'Angély**

Temps de trajet (en min) **10 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques : Longueur de la boucle **70kms**

Distance journalière **210kms**

NOMBRE DE
SPÉCIALE (S) :

- De type Banderolée **1**
- De type Enduro (en ligne) **1**
- De type X-Trem **1**

Longueur(s) **5kms**

Longueur(s) **6kms**

Longueur(s) **3kms**

NOMBRE DE PARTICIPANTS

375

(maximum 7 par km)

Un Super Test sera organisé le vendredi soir (catégories Elite / Junior / Espoir / Féminine) ? ☒ oui ☐ non

Un parcours d'entraînement sera ouvert aux pilotes dès le jeudi ? [plan joint le cas échéant] ☒ oui ☐ non

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17 février 2025

MOTO-CLUB ANGÉRIEN

B.P. 85

17416 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY CEDEX

N° SIRET 353 652 720 00015

VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/03/2025



Secrétariat
ESCASSEFORT

PD

VISA DE LA FFM

DATE: 12/03/2025

NUMÉRO: 25/0244



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org